



Nom du jeune.....
Prénom.....
Sexe.....
Date de naissance...../...../.....
Lieu de naissance.....

Choix du séjour
1er choix.....
Du/...../.....au...../...../.....
et / ou
2ème choix.....
Du/...../.....au...../...../.....

J'inscris mon enfant pour la 1ère fois
 2ème fois
 3ème fois
 4ème fois et plus

Séjour du 8 au 11 juillet à Vioreau 10 / 13 ans

Séjour du 4 au 8 août à la Jaille Yvon 10 / 13 ans

Souhaitez-vous inscrire votre enfant pour :

- 1 séjour
 2 séjours

Nom et prénom du responsable légal
Adresse courante :
Code postal : Ville :
Téléphone domicile :Téléphone durant le séjour :Portable
père :Portable mère :
Téléphone travail père :Téléphone travail mère :
Courriel :@.....
Indiquez 2 personnes en précisant le lien (famille, amis, voisins) à contacter si nous ne
pouvions vous joindre :
Nom :Téléphone :Lien:.....
Nom :Téléphone :Lien:.....
N° Sécurité Sociale :
Allocataire : CAF CAF Maritime MSA Autres :
N° Allocataire :
ASSURANCE : Compagnie : N°d'assurance :

POUR INFORMATION :

Cette année, afin de permettre à tous les enfants de la commune de participer à un séjour, des modalités d'inscription sont mises en place, à savoir :

- Les pré-inscriptions auront lieu du :
21 mai au 3 juin.
- 1/ Priorité aux jeunes ayant participé aux activités d'autofinancement.
- 2/ Priorité aux jeunes qui ne sont jamais partis en séjour.
- 3/ Priorité aux jeunes qui ont participé aux préparations des séjours.

Inscription des enfants hors commune dès le 3 juin en fonction des places restantes.

La liste des enfants participant aux séjours sera affichée à l'ALSH **dès le 3 juin.**

Autorisation Droit à l'Image :

J'autorise les Martins Pêcheurs, conformément à la loi, article 9 du Code Civil sur « le droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du Code de la Propriété Intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre des activités du Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Mesquer pour des besoins éventuels (plaquettes, presse, exposition, site internet, bulletin de la commune) :

Oui

Non



Les dossiers devront être dûment renseignés, en cas de pièces manquantes, la pré-inscription sera refusée.

(Cadre réservé au service Enfance Jeunesse)

- Pièces à joindre :
- Le dossier d'inscription dûment complété et signé
 - La fiche sanitaire de liaison et la photo
 - Copie attestation d'assurance « Responsabilité Civile , activités extrascolaires»

Suivant le séjour et pour valider la pré-inscription, merci de fournir :

- Séjour 1** du 8 au 11 juillet à Vioreau
 - ◇ **Autorisation parental pour la pratique d'activité nautique**
- Séjour 2** du 4 au 8 août à la Jaille Yvon
 - ◇ **Certificat de 25 mètres natation**

Le jeune a - t-il participé aux activités d'autofinancement :

Oui Non

Le jeune a-t-il participé à la séance de préparation de séjours :

Oui Non

Cadre réservé au service Enfance Jeunesse

Dossier reçu le : Par :

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. D'autre part, nous nous engageons à rembourser à la mairie de Mesquer le montant des frais médicaux liés au séjour.

A.....le

Ecrire « Lu et approuvé » et signer

Le Père

La Mère

RETOUR DE DOSSIER :

A l'ALSH - 100 allée des Ormeaux - 44420 MESQUER

Tél : 02 40 42 65 43

Par mail : mairie.mesquer-enfance.jeunesse@wanadoo.fr

Permanences pour réception des dossiers à l'ALSH :

Lundis / Mardis / Jeudis et Vendredis de 16h15 à 18h30

A la GAMBADE (derrière la Mairie) - 44420 MESQUER

Tél : 02 51 73 92 09

Par mail : jeunesse.mesquer@gmail.com

Permanences pour réception des dossiers à la GAMBADE :

Lundis et Vendredis de 14h30 à 16h

Les Mardis et Jeudis de 10h à 12h et de 14h à 16h

Les Samedis de 14h à 18h30

Attention : pas de permanences les Mercredis.

Aucune réservation possible par téléphone.